

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Intervention policière à Ottawa : utilisation d'une force excessive

Montréal le 4 juin 2003. La *Ligue des droits et libertés* et *Amnistie internationale – Canada*, dénoncent l'utilisation d'une force excessive par les policiers de l'unité tactique de la GRC contre douze manifestants pacifiques non-armés qui occupaient le bureau du ministre de l'Immigration, Denis Coderre, à Ottawa, le 29 mai dernier.

Malgré le caractère pacifique de l'occupation qui visait à obtenir une rencontre avec le ministre Coderre au sujet de la situation des Algériens sans statuts, les policiers de l'unité tactique sont intervenus d'une façon brutale et en utilisant une force nettement disproportionnée pour expulser les personnes présentes. Tant les témoignages des victimes et des personnes présentes que les traces de brûlure relevées sur le corps de plusieurs indiquent que les policiers impliqués dans l'intervention ont infligé de nombreux coups aux occupants et utilisé à plusieurs reprises des armes neutralisantes de type Taser. La *Ligue des droits et libertés* et *Amnistie internationale – Canada* sont inquiets non seulement quant à la légitimité de l'utilisation de ces armes, mais aussi sur les conditions de leur utilisation.

Des recherches médicales ont démontré que de telles armes peuvent être dangereuses; elles auraient déjà entraîné la mort de certaines personnes, aux États-Unis et au Canada. C'est pourquoi *Amnistie internationale* avait demandé aux forces de police canadiennes, il y a déjà plus de deux ans, la suspension de l'usage des armes à décharges électriques jusqu'à ce que soient connus les résultats d'une rigoureuse enquête indépendante et impartiale sur leur usage et leurs effets. Rappelons que les *Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois* des Nations Unies précisent que l'utilisation de telles armes «doit faire l'objet d'une évaluation attentive» et être «soumise à un contrôle strict». Il est particulièrement préoccupant de constater que ces armes ont souvent été utilisées contre des personnes déjà maîtrisées, comme lors de l'intervention de jeudi dernier. De plus, l'article 13 des *Principes de base* souligne que «les responsables de l'application des lois doivent s'efforcer de disperser les rassemblements illégaux mais non violents sans recourir à la force et, lorsque cela n'est pas possible, limiter l'emploi de la force au minimum nécessaire».

Outre l'intervention de l'unité tactique à l'intérieur des bureaux du ministre Coderre, au moins trois personnes qui manifestaient à l'extérieur de l'immeuble ont été arrêtées et détenues *incommunicado* pendant 40 heures. Leur droit à un avocat a été brimé et l'une de ces personnes n'a pu recevoir sa médication.

La *Ligue des droits et libertés* et *Amnistie internationale – Canada* demandent sans délai la **tenue d'une enquête publique, indépendante et impartiale** sur ce qui s'est effectivement passé jeudi soir dernier dans les bureaux du Ministère de l'immigration à Ottawa, afin que tous les responsables, incluant les policiers et leurs supérieurs, soient tenus de rendre des comptes.

Information

Anne Sainte-Marie

Amnistie Internationale

Tél. : 514-766-9766

Geneviève Hénaire

Ligue des droits et libertés

Tél. : 514-849-7717